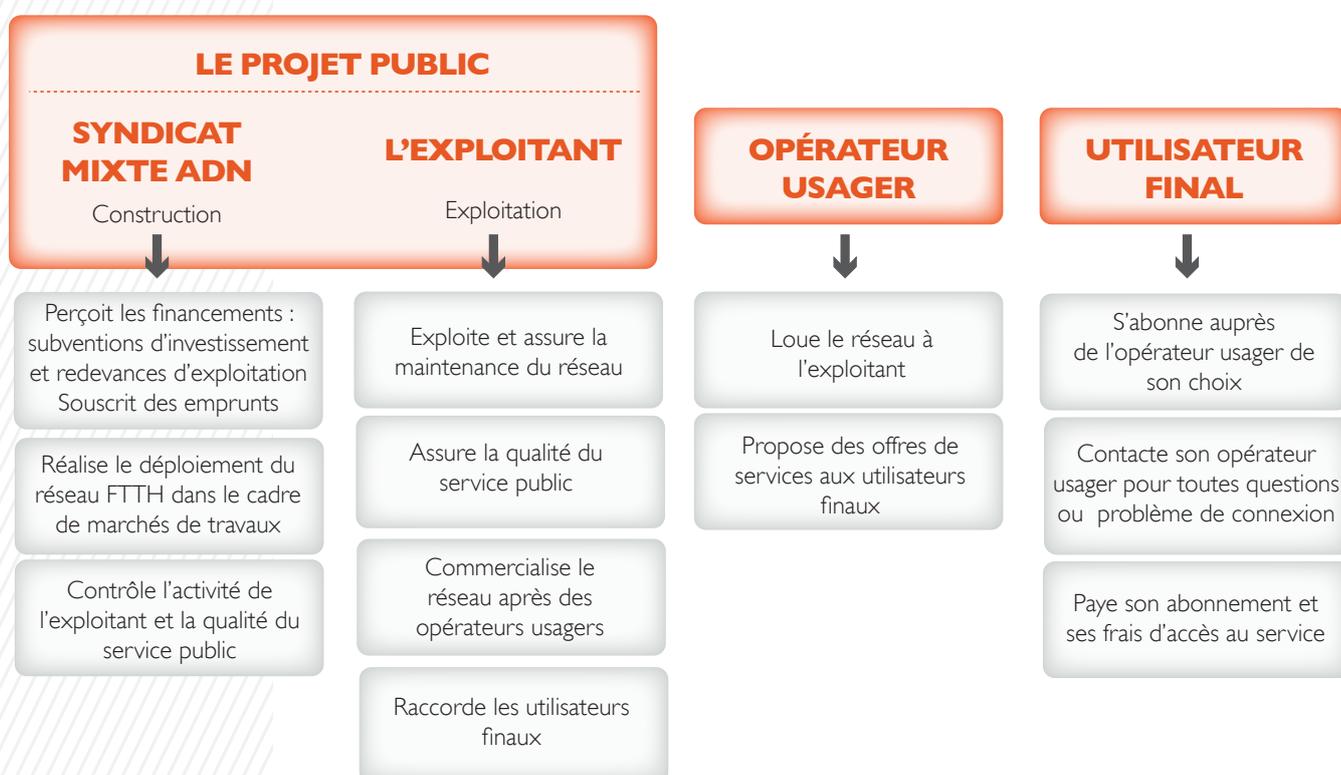


LES ACTEURS DU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU FIBRE OPTIQUE PUBLIC

Le Syndicat mixte ADN est en charge de l'aménagement en haut et très haut débit du territoire de l'Ardèche et de la Drôme pour le compte de ses collectivités membres : les Conseils départementaux de l'Ardèche et de la Drôme, la Région Rhône-Alpes et les Communautés de communes et communautés d'agglomération du territoire. Il pilote le grand projet de déploiement de la fibre à la maison (FTTH) sur le territoire bi-départemental.

Le rôle des acteurs du déploiement



L'exploitant du réseau

L'exploitant du réseau est un opérateur d'opérateurs ou opérateurs de gros. Désigné par le Syndicat mixte ADN dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence, l'exploitant du réseau aura pour mission **d'assurer l'exploitation et la maintenance du réseau FTTH et sa commercialisation auprès des opérateurs usagers (FAI)**.

Dans le cadre de son contrat d'exploitation, il versera une redevance au Syndicat mixte ADN afin de maintenir les rythmes du plan de déploiement prévisionnel.

Les acteurs du déploiement

L'exploitant du réseau

Des obligations de service public

Article 1425-I du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT)

«Lorsqu'ils exercent une activité d'opérateur de communications électroniques, les collectivités territoriales et leurs groupements sont soumis à l'ensemble des droits et obligations régissant cette activité».

L'exploitant du réseau a un rôle **d'opérateur d'opérateurs**.

Il loue le réseau aux opérateurs de services ou opérateur usagers du réseau, en respectant des principes d'ouverture à la concurrence, de neutralité et de traitement équitables des demandes :

- ▶ des tarifs identiques pour tous les opérateurs ;
- ▶ la qualité et la continuité des services similaires sur tout le territoire.

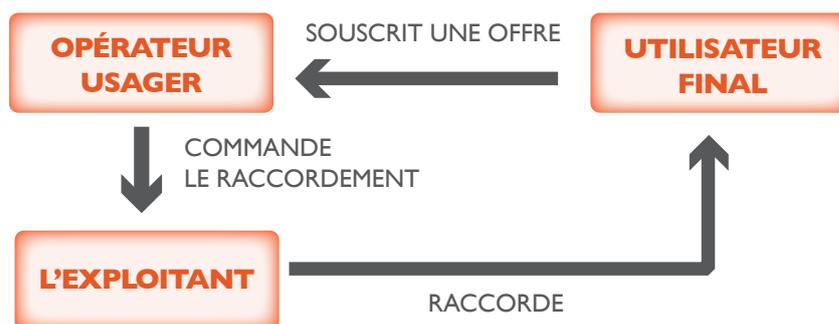
Les opérateurs usagers

Les opérateurs usagers ou FAI (Fournisseurs d'accès à Internet) sont clients du réseau FTTH au travers des offres de gros de l'exploitant du réseau. Les opérateurs usagers proposent des offres de détail aux utilisateurs finals. Exemple : Free, SFR, Bouygues Telecom...

L'utilisateur final

L'utilisateur final est une personne physique ou morale, cliente d'un opérateur usager. Ce sont les foyers, entreprises, sites publics de l'Ardèche et de la Drôme.

Celui-ci lui fournit un ou plusieurs services (ex: abonnement internet) à très haut débit grâce au réseau FTTH ADN.



Le raccordement de l'utilisateur final

L'exploitant est en charge du raccordement final (branchement optique) entre le PBO et la PTO sur demande d'un opérateur usager.

Dans les immeubles, l'exploitant du réseau aura également en charge le déploiement vertical (en colonne montante). Il devra pour cela conventionner avec le propriétaire d'immeuble ou le syndicat de copropriété pour l'installation de la fibre et des boîtiers optiques (PBO).